

Décision

Générale

colonial

Décision n° 78-426-1932 Promotions.

n° 78-426-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 mai 1932

Numéro JO

n° 426 du 31/05/1932

Date du numéro

31 mai 1932

TEXTE INTÉGRAL

le planton de 3e classe après deux ans Boeuh Roblé, qui réunit les conditions d'avancement «prévu es par l'arrêté du 5 mars 1930, passe automatiquement planton de 3e classe après cinq ans, pour compter du 1er mai 1932.